

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003804

Rapport n°3.2 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Enseignement Supérieur »	Montant BP 2017 : 300 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 211 075 €

Résumé :

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux d'une durée de trois ans. Le 1^{er} avril 2015, la compétence enseignement supérieur et recherche a été transférée de la Ville de Besançon au Grand Besançon, qui poursuit le financement des contrats doctoraux initiés par la Ville.

Pour l'exercice 2017, conformément à la stratégie ESRI (Enseignement supérieur, Recherche et Innovation), il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite du financement des 5 contrats doctoraux qui ont débuté en 2016 et sur l'attribution de 2 nouveaux contrats doctoraux.

Le coût annuel d'un contrat doctoral pour 2017/2018 s'élève à 30 153,58 €, charges comprises.

I. Contexte

Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer des contrats doctoraux. Il s'agit de contrats de travail de droit public d'une durée de trois ans. Le doctorant contractuel est engagé par l'université pour effectuer des activités de recherche liées à la préparation d'une thèse. Conformément à la législation, il est recruté par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou équipe de recherche concernée. Cette subvention a pour but de soutenir la recherche sur le territoire du Grand Besançon en finançant des postes supplémentaires pour de jeunes chercheurs. Par convention avec l'Université, les sujets de thèse ont été retenus par le Conseil Municipal, puis par le Conseil Communautaire sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université : ils doivent être portés par des laboratoires bisontins et présenter un intérêt et des retombées potentielles pour la recherche et l'innovation sur le Grand Besançon.

L'importance des doctorants dans les laboratoires de recherche mérite d'être soulignée. Le doctorat est une formation pour acquérir la « vision scientifique » indispensable à la réalisation d'un projet de recherche. Mais simultanément, même s'ils sont en formation, les doctorants contribuent à la production scientifique des laboratoires. Le recrutement de bons doctorants en quantité suffisante est un enjeu important pour les laboratoires de recherche. Le coût d'un contrat doctoral pour 2017/2018 s'élève à 30 153,58 € charges comprises.

II. Proposition

Il est proposé de poursuivre la prise en charge des cinq contrats doctoraux initiés en 2016 et de financer deux nouveaux contrats doctoraux.

Contrats en cours :

- Deuxième annuité en 2016 :

Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 (et avenant du 10 novembre 2016)

École doctorale ES : Environnement-Santé

Sujet de la thèse : Mécanismes d'action du médicament SuperMApo® et identification de nouveaux candidats médicaments dérivés

Unité de recherche : Hôte Greffon UMR 1098 INSERM

Directeur de thèse : Sylvain PERRUCHE

Doctorante : Anaïs MISSEY

École doctorale ES : Environnement-Santé

Sujet de la thèse : Nanoparticules et santé : de grandes promesses thérapeutiques, mais pour quel risque ?

Unité de recherche : Fonctions et Dysfonctions Epithéliales (FDE) EA 4267

Directeurs de thèse : Hélène MATIN & Arnaud BEDUNEAU

Doctorant : Raphaël CORNU

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

Sujet de la thèse : Céphalées primaires et variables individuelles : qualité de vie, modalités d'attachement et profil psychologique des sujets primo-consultants en neurologie

Unité de recherche : Laboratoire de Psychologie

Directeurs de thèse : André MARIAGE & Rose-Angélique BELOT

Doctorante : Margaux BOUTELOUP

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés

Sujet de la thèse : Formes de développement urbain et dynamique du potentiel esthétique du paysage

Unité de recherche : THEMA

Directeurs de thèse : Jean-Christophe FOLTETE & Sami YOUSOUFI

Doctorant : Morgan BOURDENET

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

Sujet de la thèse : Gestion de la concurrence des solutions sur une plate-forme distribuée dédiée à la segmentation d'images médicales

Unité de recherche : FEMTO-ST - Département Informatique des Systèmes Complexes

Directeur de thèse : Jean-Christophe LAPAYRE

Doctorant : Florent MARIE

- **Première annuité en 2017 - Contrats doctoraux à attribuer :**

Le Conseil scientifique de l'Université propose les 2 nouveaux sujets de recherche suivants pour un financement par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

Sujet de la thèse : Etude des substrats et mécanismes neurobiologiques de la prise de décision dans des modèles murins d'inflammation et dépression

École doctorale ES : Environnement Santé

Unité de recherche : Laboratoire de Neurosciences Intégratives et Cliniques- LNCl

Directeur de thèse : Dominique FELLMANN / Yvan PETERSCHMITT

Retombées pour la CAGB : la santé est une filière stratégique décidé par les Elus et complètement en lien avec la dynamique French Tech / Health Tech. De plus, partenariat avec un industriel local.

Sujet de la thèse : Ville « mobile » et ville « flânée » : différence genrée des usages de l'espace public. L'exemple de la CAGB

École doctorale SEPT : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

Unité de recherche : Culture, Sport, Santé, Société – C3S

Directeur de thèse : Gilles FERREOL

Retombées pour la CAGB : sujet transversal qui implique différents services (urbanisme, transport, économie...) et qui a également un rayonnement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 211 075,06 € (30 153,58 x 7) à l'Université de Franche-Comté pour le financement de 7 contrats doctoraux pour l'année 2017-2018,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité

**Convention relative au financement de contrats doctoraux
pour l'année universitaire 2017-2018**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon - La City, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2017, ci-après désignée la CAGB,

Et :

L'Université de Franche-Comté, représentée par son Président en exercice, M. Jacques BAHU, dûment habilité à signer la présente, ci-après désignée l'UFC.

Article 1 - Objet

En application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017, la présente convention a pour objet le financement de contrats doctoraux (décret 2009-464 du 23 avril 2009), entre l'Université de Franche-Comté et des doctorants qui poursuivent leurs travaux de recherche dans ses écoles doctorales.

Le montant du financement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est égal au montant de la rémunération brute et des charges correspondant au montant réglementaire minimum pour un service exclusivement consacré aux activités liées à la préparation du doctorat. La durée de versement ne pourra excéder la durée effective du contrat doctoral.

Article 2 - Exécution

Les sujets de recherche, les laboratoires et les directeurs de thèse ont été retenus par le Conseil Communautaire, sur proposition du Conseil scientifique de l'Université. L'Université de Franche-Comté, employeur du doctorant, fournit obligatoirement à la CAGB un rapport annuel détaillé d'avancement des travaux du bénéficiaire. Il permettra au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement des annuités suivantes.

L'UFC s'engage à veiller à ce que le doctorant, à l'issue du contrat, transmette après la soutenance son mémoire définitif à la CAGB.

Dans l'hypothèse où cette soutenance n'aurait pas lieu, le bénéficiaire remettra à la CAGB un rapport final suffisamment détaillé sur les travaux qu'il aura effectués.

Article 3 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2018.

Article 4 - Calcul de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention forfaitaire représentant le financement de 7 thèses (dont 2 thèses nouvelles) pour l'année universitaire 2017-2018.

Il s'agit des contrats doctoraux suivants :

* Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2016 (deuxième annuité) :

École doctorale ES : Environnement-Santé
Sujet de la thèse : Mécanismes d'action du médicament SuperMApo® et identification de nouveaux candidats médicaments dérivés
Unité de recherche : Hôte Greffon UMR 1098 INSERM
Directeur de thèse : Sylvain PERRUCHE
Doctorante : Anaïs MISSEY

École doctorale ES : Environnement-Santé
Sujet de la thèse : Nanoparticules et santé : de grandes promesses thérapeutiques, mais pour quel risque ?
Unité de recherche : Fonctions et Dysfonctions Epithéliales (FDE) EA 4267
Directeurs de thèse : Hélène MATIN & Arnaud BEDUNEAU
Doctorant : Raphaël CORNU

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés
Sujet de la thèse : Céphalées primaires et variables individuelles : qualité de vie, modalités d'attachement et profil psychologique des sujets primo-consultants en neurologie
Unité de recherche : Laboratoire de Psychologie
Directeurs de thèse : André MARIAGE & Rose-Angélique BELOT
Doctorante : Margaux BOUTELOUP

École doctorale LETS : Langages, Espaces, Temps, Sociétés
Sujet de la thèse : Formes de développement urbain et dynamique du potentiel esthétique du paysage
Unité de recherche : THEMA
Directeurs de thèse : Jean-Christophe FOLTETE & Sami YOUSOUFI
Doctorant : Morgan BOURDENET

École doctorale SPIM : Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques
Sujet de la thèse : Gestion de la concurrence des solutions sur une plate-forme distribuée dédiée à la segmentation d'images médicales
Unité de recherche : FEMTO-ST - Département Informatique des Systèmes Complexes
Directeur de thèse : Jean-Christophe LAPAYRE
Doctorant : Florent MARIE

* Thèses retenues par le Conseil Communautaire du 21 septembre 2017 (première annuité) :

Sujet de la thèse : Etude des substrats et mécanismes neurobiologiques de la prise de décision dans des modèles murins d'inflammation et dépression

École doctorale ES : Environnement Santé

Unité de recherche : Laboratoire de Neurosciences Intégratives et Cliniques- LNCI

Directeur de thèse : Dominique FELLMANN / Yvan PETERSCHMITT

Retombées pour la CAGB : la santé est une filière stratégique décidé par les Elus et complètement en lien avec la dynamique French Tech / Health Tech. De plus, partenariat avec un industriel local.

Sujet de la thèse : Ville « mobile » et ville « flânée » : différence genrée des usages de l'espace public. L'exemple de la CAGB

École doctorale SEPT : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

Unité de recherche : Culture, Sport, Santé, Société – C3S

Directeur de thèse : Gilles FERREOL

Retombées pour la CAGB : sujet transversal qui implique différents services (urbanisme, transport, économie...) et qui a également un rayonnement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Le montant réglementaire minimum de la rémunération brute mensuelle d'un doctorant se monte à 1 758 € (arrêté ministériel du 29 août 2016). En référence à cette rémunération, le montant du financement par la CAGB, représentant le salaire plus les charges, se monte à 30 153,58 € par an, soit un montant de 211 075,06 € pour sept thèses.

La subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2017-2018 s'élève à 211 075,06 €.

Article 5 - Résiliation

L'inobservation par l'UFC de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 6 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires le

Pour l'Université de Franche-Comté,
Le Président,

Jacques BAHl

Pour la CAGB,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU